

Délibération n°07

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
02 décembre 2020

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
16 décembre 2020

**Objet : Budget Eau et
Assainissement : décision
modificative n°4**

L'AN deux mille vingt le mardi 08 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 02 décembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, , M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, , M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul *a donné pouvoir* à M MELIS Christian,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à Mme CACERES Marie,
- M MESSEANT Jean-François *a donné pouvoir* à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- Mme PARRAIN Karine *a donné pouvoir* à M BRAULT Charles,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir* à Mme DUPONT Laurence,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M CHASSAGNE Eugène

Rapport n°07 – Budget Eau et Assainissement : décision modificative n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n° 20200218.02 en date du 18 février 2020 portant approbation du budget 2020,

Vu la délibération n° 20200723.13 en date du 23 juillet 2020 portant décision modificative n°1,

Vu la délibération n° 20200929.07 en date du 29 septembre 2020 portant décision modificative n°2,

Vu la délibération n° 20201110.26 en date du 10 novembre 2020 portant décision modificative n°3,

Considérant la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Budget eau

Sur la section d'exploitation, les modifications budgétaires concernent principalement les reprises des résultats 2019 des communes (+ 808 478,50 € d'excédent), les résultats du SAEP (+ 235 559,03 €) ainsi qu'une réaffectation des crédits nécessaires à l'exercice de la compétence :

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 6061 – Fournitures non stockables	+ 15 000,00 €	Cpte 002 – résultat exploitation reporté	+ 235 559,03 €
Cpte 6063 – Fournitures d'entretien	+ 10 000,00 €	Cpte 778 – Autres produits exceptionnels	+ 808 478,50 €
Cpte 61523 – Entretien et réparation réseaux	+ 10 000,00 €		
Cpte 6287 – Remboursement de frais	+ 20 000,00 €		
Cpte 023 – Virement à la section d'investis.	+ 889 037,53 €		
Cpte 6718 – Autres charges exceptionnelles	+ 100 000,00 €		
TOTAL	1 044 037,53 €	TOTAL	1 044 037,53 €

Sur la section d'investissement, les modifications budgétaires concernent les reprises des résultats 2019 des communes (Déficits : 427 023,71 € ; Excédents : 1 524 238,87 €), les résultats de clôture du SAEP (Excédents : 888 398,45 €) ainsi que le remboursement de la dotation initiale versée par RLV au démarrage de la compétence :

Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes	
c/1068 – autres réserves	+ 427 023,71 €	c/001 – Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	+ 888 398,45 €
c/1687 – Autres dettes	+ 500 000,00 €	c/021 – Virement de la section d'exploitation	+ 889 037,53 €
c/2315 – Installations, matériel et outillages techniques	+ 2 374 651,14 €	c/1068 – Autres réserves	+ 1 524 238,87 €
TOTAL	3 301 674,85 €	TOTAL	3 301 674,85 €

Budget assainissement

Sur la section d'exploitation, les modifications budgétaires concernent principalement les reprises des résultats 2019 des communes (Déficits : 1 362,39 € ; Excédents : 821 358,53 €), les résultats de clôture des budgets AC et ANC du SIARR (déficit global : - 30 994 €) ainsi qu'une réaffectation des crédits nécessaires à l'exercice de la compétence :

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 6061 – Fournitures non stockables	+ 20 000,00 €	Cpte 002 – Résultat d'exploitation reporté	- 30 994,00 €
Cpte 6063 – Fournitures d'entretien	+ 10 000,00 €	Cpte 778 – Autres produits exceptionnels	+ 821 358,53 €
Cpte 6378 – Autres taxes et redevances	+ 20 000,00 €		
Cpte 023 – Virement à la section d'investis.	+ 639 002,14 €		
Cpte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 100 000,00 €		
C 678 – Autres charges exceptionnelles	+ 1 362,39 €		
TOTAL	790 364,53 €	TOTAL	790 364,53 €

Sur la section d'investissement, les modifications budgétaires concernent les reprises des résultats 2019 des communes (Déficits : 932 319,28 € ; Excédents : 1 998 819,11€), les résultats de clôtures des budgets AC et ANC du SIARR (excédent global : 4 131 900,19 €) ainsi que le remboursement de la dotation initiale versée par RLV au démarrage de la compétence :

Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes	
c/001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 5 709,08 €	c/001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 4 126 191,11 €
c/1068 – autres réserves	+ 932 319,28 €	c/021 – Virement de la section d'exploitation	+ 639 002,14 €
c/1678 – Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	+ 150 000,00 €	c/1068 – Autres réserves	+ 1 998 819,11 €
c/1687 – Autres dettes	+ 500 000,00 €		
c/2315 – Installations, matériel et outillages techniques	+ 5 187 402,16 €		
TOTAL	6 764 012,36 €	TOTAL	6 764 012,36 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité approuve la modification budgétaire n°4 portant sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 09 décembre 2020**

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201208-DELIB2020120807-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020